

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 1.2

Contrats, attestations et questions du personnel

Attestations, premiers jets de certificats de travail, réponses aux questions courantes du personnel, mise à jour de règlements : l'administration RH regorge de textes…

TransparenceRH

CO 330a	LPD 9	LPD 25	0
certificat	sous-traitance	droit d'accès	donnée de santé dans un outil non autorisé



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Le certificat de travail porte sur la nature et la durée des rapports de travail, la qualité du travail et la conduite ; il doit être véridique et bienveillant (CO 330a).



LA RÈGLE

À retenir

Le **certificat de travail** doit rester vrai et bienveillant : l'IA propose une formulation, la personne qui connaît le collaborateur la valide.



LA RÈGLE

La règle clé

Premier jet de certificat de travail : Oui, à partir de notes anonymisées, relu par le supérieur (CO 330a)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Un certificat se signe, il ne se génère pas. »



LE PIÈGE

Le piège

Les formules toutes faites des modèles d'IA peuvent ressembler à des codes cachés : relisez chaque phrase comme le ferait un futur employeur.



LA BASE LÉGALE

Les références

CO 328b, 330a ; LPD 5, 6, 9, 25.



Le cas express

Peut-on rédiger un certificat avec l'IA ?

> ✓ **Oui, en premier jet** À partir de notes anonymisées, relu et signé par le supérieur.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Anonymiser avant.
- ☐ Outil de l'entreprise.
- ☐ Relire chaque phrase.
- ☐ Désigner la version qui fait foi.
- ☐ Limiter les historiques.

Base légale : CO 328b, 330a ; LPD 5, 6, 9, 25.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-administration-rh.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.